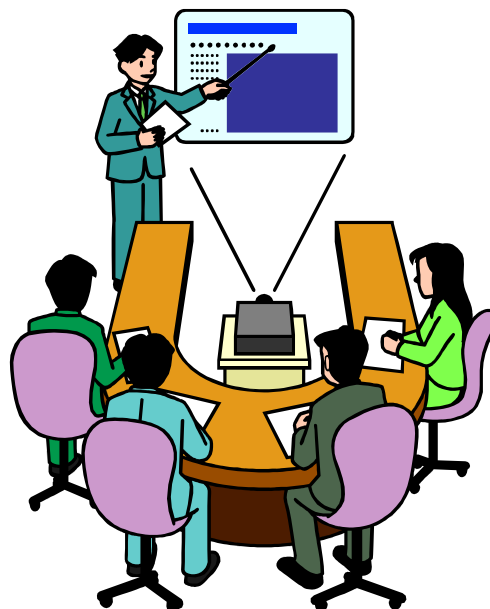


FICHE FORMATION N° 7

PROGRAMMES TYPES DE FORMATIONS A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LA FORMATION SECURITE DES APPARITEURS¹ (avec option gestion du système de sécurité incendie)

Proposition de programme réalisée par un groupe de travail regroupant des membres de l'association PARFAIRE² et de l'association GP'Sup³.



¹ Les appariteurs sont des personnels chargés de la logistique associée aux enseignements (ouverture, aménagement et fermeture de salle installation de matériel audiovisuel et informatique, approvisionnement en consommables etc.) et à la surveillance et à l'accueil du public. Ils assurent également la logistique des colloques, conférences et autres manifestations exceptionnelles. Ils doivent être en mesure d'intervenir pour le signalement et le règlement de problèmes de sécurité ou d'urgence.

² Présentation de l'association PARFAIRE en page 4 de ce document

³ Présentation de l'association GP'Sup en page 4 de ce document

MODALITES D'ORGANISATION

1. **Objectif de la formation :** Donner aux appariteurs les connaissances, méthodologies, outils et compétences pour assurer leurs missions en tenant compte des règles de sécurité.
2. **A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables:**
 - D'appliquer les procédures existantes en matière de gestion des urgences et de signalement des problèmes de sécurité
 - D'adopter les bons réflexes face aux situations conflictuelles entre personnes ou vis-à-vis d'eux mêmes, ainsi qu'en présence de comportements potentiellement dangereux (état d'ébriété, troubles de comportement...)
 - Connaître les bases de la réglementation relative à la sécurité incendie des établissements recevant du public, notamment en ce qui concerne les manifestations exceptionnelles
 - D'appréhender toute situation à risque et d'agir en conséquence pour éviter qu'elle n'entraîne un accident.
 - D'appliquer les bons principes liés aux manutentions manuelles.
 - De gérer la centrale d'alarme incendie du bâtiment d'affectation le cas échéant (optionnel)
3. **Pré-requis :** Avoir suivi une session de formation à la sécurité destinée aux nouveaux arrivants.
4. **Durée de la formation et répartition des séances :** Formation partagée en petits modules, d'une heure maximum, répartis sur plusieurs semaines.
5. **Modalités de déroulement :** Réalisés sur les sites en groupes restreints, en tenant compte des nécessités de service (éviter les périodes « de pointe ». Prévoir un temps d'échange. Formation à prévoir pour les nouveaux appariteurs et renouvellements en cas de changements dans les informations transmises, changement de bâtiment ou de système de sécurité incendie par exemple.
6. **Intervenants :** Chargé de prévention de l'établissement – correspondant ou chargé de prévention du site. Il est fortement recommandé que cette formation se fasse en présence et avec la participation du responsable des appariteurs. Faire appel à un appariteur expérimenté dans le cadre de la formation peut être un complément intéressant pour tous.
7. **Supports de formation :** Fiches résumé du contenu de chaque intervention remises à la fin de chacune d'elles ou livret comportant les informations compilées à la fin de la formation. Si nécessaire adapter les supports de formation aux spécificités de chaque site (notamment au niveau des procédures et des numéros de téléphone). Le contenu des supports doit être concis, clair et pratique à utiliser.
8. **Validation de la formation :** Il est recommandé de valider la formation soit par un petit questionnaire, soit par des mises en situation pratique selon les modules (soit sous forme de reconstitution de scènes, soit sous forme de réponse orale à une question de mise en situation). La formation validée peut éventuellement faire l'objet de la délivrance d'un certificat de réussite rappelant l'ensemble du programme suivi.
9. **Compléments :** Il est recommandé que les appariteurs suivent également une formation de chargé d'intervention, notamment en ce qui concerne les premiers secours et la manipulation d'extincteurs (voir à ce sujet la fiche F2). Dans le cas où la gestion de l'alarme incendie est de leur ressort, un complément de formation à la gestion du système de sécurité incendie du site et du bâtiment. Dans le cas d'horaires décalés pour les appariteurs, la formation « nouveaux arrivants » (voir fiche F1) peut leur être présentée sous forme de petits modules adaptés à leurs contraintes de travail. En complément des questions relatives à la sécurité, il est vivement recommandé de dispenser aux appariteurs les formations nécessaires à la mise en œuvre du matériel audiovisuel utilisé dans les locaux, à la gestion des clés et à la résolution des problèmes de logistique basiques non liés à la sécurité.

PROGRAMME TYPE

| MODULE | CONTENU | INTERVENANTS | DUREE | NECESSITE |
|---|---|--|---------|----------------|
| 1° Présentation du bâtiment, du site | | | | |
| Visite du site | Présentation théorique des caractéristiques du bâtiment au sens de la réglementation des Etablissements recevant du public. Explications générales sur les calculs d'effectif et l'aménagement des salles. Cas particulier des manifestations exceptionnelles | Chargé de prévention de l'établissement, correspondant de sécurité ou chargé de prévention du site, responsable des appareilleurs, appareilleur expérimenté | 0 h 30' | Incontournable |
| | Visite du bâtiment (partie publique uniquement) pour application et vérifications sur le terrain et présentation des organes de sécurité. Présentation des acteurs de la sécurité du bâtiment | | 0 h 30' | Incontournable |
| 2° Signalement des problèmes de sécurité | | | | |
| Les procédures et supports de signalement | Rappel sur l'organisation générale de la sécurité de l'établissement. Présentation des procédures de gestion de l'urgence propres au site (N° de téléphone, consignes d'appel des secours) | Chargé de prévention de l'établissement, correspondant de sécurité ou chargé de prévention du site, responsable des appareilleurs, | 1 h 00' | |
| | Méthodologies de vérification et de contrôle visuel rapide des locaux et équipements (ex : vérification de l'état des prolongateurs électriques ou des prises de courant...). | | | |
| | La mise en sécurité en cas de problème signalé, ou de danger grave et imminent. Droit et devoir de retrait | | | |
| | La procédure de signalement des problèmes de sécurité – présentation des cahiers hygiène et sécurité – procédure de gestion et de suivi du traitement des problèmes (qui reçoit l'info ? qui donne suite ?) - | | | |
| 3° Gestion des situations particulières | | | | |
| Les comportements à risques | Conduites addictives – agressivité – troubles de comportement – comportements dangereux inconscients ou volontaires. Prévention et gestion | Médecin de prévention psychologue du travail – organisme de formation spécialisé. Appareilleur expérimenté | 1 h 00' | Incontournable |
| Les situations conflictuelles | Les conflits avec les enseignants Les conflits avec les usagers Prévention – gestion | Organisme ou intervenant spécialisé extérieur (pour garantir une liberté d'expression des stagiaires). Dans certains cas, la présence du responsable des appareilleurs peut poser un problème de liberté d'expression pour certains appareilleurs | 1 h 00' | Optionnel |
| Exercices pratiques | Exercices de gestion des conflits (mises en situation) Exercices de maîtrise de soi et de gestion du stress personnel | | | |
| 4° Les manutentions manuelles | | | | |
| Manutentions manuelles | Prévention des risques liés aux opérations de manutention. : - Organisation des manutentions : Evaluation des risques, optimisation, limitation, suppression des manutentions inutiles, outils d'aide à la manutention - Gestes de manutention dans un souci de préservation du dos | Médecin de prévention Chargé de prévention Formateur « PRAPE » (Prévention des Risques liés aux Activités Physiques et Ergonomie) – Médecin de prévention | 1 h 00' | Incontournable |
| | Exercices pratiques de manutention manuelle | | 1 h 00' | Optionnel |

| MODULE | CONTENU | INTERVENANTS | DUREE | NECESSITE |
|---|---|---|---------|-------------------------|
| 5° Présentation et gestion du système de sécurité incendie | | | | |
| Système d'alarme incendie | Présentation du système d'alarme et de ses caractéristiques et équipements asservis (détection, portes coupe feu, sorties de secours asservies, désenfumage etc...) | Ingénieur en prévention des risques, correspondant de sécurité de site – intervenant de la société chargée de la gestion de l'alarme incendie | 1 h 00' | Optionnel (si concerné) |
| | Présentation du ou des gestionnaires de l'alarme incendie le cas échéant | | | |
| | Cas particuliers de situations d'examens ou de concours. Cas particuliers de travaux dans les locaux ou sur le système d'alarme incendie. | | | |
| Exercice pratique | Simulation d'alarme sur équipement en veille restreinte. | | | |

PRESENTATION DES PARTENAIRES



L'Ingénieur en Hygiène et Sécurité (IHS) conseille et assiste le Président de son établissement d'enseignement supérieur pour la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques. Ses domaines d'intervention sont la sécurité, la santé des personnels et des usagers, ainsi que la protection de l'environnement

Clé de voûte de la prévention dans son établissement, ses missions sont multiples et souvent complexes. L'IHS se doit d'intervenir sur des domaines variés. C'est pourquoi les retours d'expériences de ses homologues jouent un rôle fondamental dans son quotidien. C'est la raison pour laquelle les IHS se sont regroupés en association et ont créé le GP'Sup en 1996, sur les bases de l'association GIHS'sup existante depuis 1991. La diversité des origines de chacun (chimistes, biologistes, spécialistes en radioprotection, en incendie, ...) et l'expérience des "anciens" (ou pionniers ?!) font la richesse et la force du GP'Sup qui compte actuellement plus de 150 membres. Cette force se manifeste essentiellement au travers d'un forum de discussion informatique mais également par l'organisation, 2 fois par an, de journées d'information (et/ou de formation) sur des thèmes relatifs à ses missions. Par ailleurs, le GP'Sup est un interlocuteur privilégié des instances qui jouent un rôle en matière de prévention des risques. A cet effet, il est engagé dans de nombreux groupes de travail en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, l'Observatoire National de la Sécurité (ONS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail (INRS), d'autres associations de préventeurs,

<http://www.gpsup.org>

Afin de « promouvoir et de développer la formation continue des personnels des établissements d'enseignement supérieur ... » (extrait des statuts de PARFAIRE) l'association propose aux établissements d'enseignement supérieur :

- un cadre de coopération, de mutualisation et des outils pour l'action
- une réflexion collective sur l'évolution des pratiques
- une ingénierie de formation nationale
- un espace de capitalisation et de transmission des expériences

Les établissements d'enseignement supérieur, via leurs responsables formation des personnels, sont les acteurs directs de PARFAIRE. Ils témoignent de la réalité du terrain à travers la diversité des politiques d'établissement, les formes d'organisation variées, les projets et dispositifs et les questions de professionnalisation.

Les six réseaux régionaux de formation constituent une organisation particulière de la formation, chacun au niveau d'un territoire ; ils ont vocation à mutualiser leurs offres et pratiques de formation, ils sont autonomes dans leur organisation et leur fonctionnement. Ils contribuent par leurs pratiques et réflexions à bâtir le cadre d'action de l'association, de même qu'ils sont les relais naturels des prestations de PARFAIRE.

<http://www.parfaire.fr>